



Aix en Provence

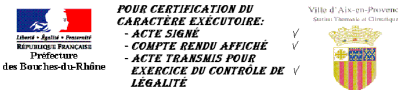
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2014-323

Séance publique du

29 septembre 2014

Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Président de la
Communauté du Pays d'Aix

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : A013-211300017-20140929-51327-DE-1-1_0
Date de signature : 30/09/2014
Date de réception : mardi 30 septembre 2014
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓

OBJET : FONDS D'AIDE A LA RESTAURATION DU PATRIMOINE PRIVE. OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT N° 6 VIVRE ENSEMBLE LE CENTRE VILLE. ATTRIBUTION D'AIDES COMMUNALES AUX PROPRIETAIRES PRIVES.

Le 29 septembre 2014 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 23/09/2014, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Christine BERNARD, Madame Odile BONTHOUX, Madame Patricia BORRICAND, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaele LENFANT, Monsieur Claude MAINA, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET à Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Gerard DELOCHE à Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Sylvain DIJON, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER, Madame Françoise TERME à Monsieur Laurent DILLINGER.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jacques AGOPIAN.
Secrétaire : Sylvain DIJON

Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S - Etudes Juridiques, Marchés
Publics et Patrimoine Communal
Direction du Foncier & Gestion du
Patrimoine

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 SEPTEMBRE 2014

Nomenclature : 7.5
Subventions

RAPPORTEUR : Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE

Politique Publique : 08-VALORISATION DU PATRIMOINE

OBJET : FONDS D'AIDE A LA RESTAURATION DU PATRIMOINE PRIVE. OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT N° 6 VIVRE ENSEMBLE LE CENTRE VILLE. ATTRIBUTION D'AIDES COMMUNALES AUX PROPRIETAIRES PRIVES.- Décision du Conseil

Mes chers collègues,

Le Fonds d'Aide à la Restauration (FAR) a été mis en place, en février 1993, dans le cadre du contrat de ville.

L'OBJECTIF DU DISPOSITIF F.A.R EST DE FAVORISER :

- l'offre locative à caractère social: pratique de loyers modérés,
- l'amélioration des conditions résidentielles, des propriétaires occupants justifiant de faibles revenus,
- la remise aux normes de décence de logements et immeubles dégradés, en situation d'insalubrité ou de péril,
- l'amélioration de la performance énergétique des logements, et la lutte contre la précarité énergétique.

Ces aides allouées par la Ville viennent **en complément** de celles octroyées par l'Agence Nationale de l'Habitat (A.N.A.H), la Communauté du Pays d'Aix et la Région, et visent à accroître le caractère incitatif du dispositif de financement aidé, prévu en matière d'amélioration de l'habitat en direction des propriétaires privés.

La Ville accorde, sous certaines conditions, ces aides à taux modulé selon la nature de l'opération et procède à l'avance des subventions Région en vertu de la convention signée le 26 septembre 2013 entre la Ville d'Aix-en-Provence et la Région.

BILAN 1993-2014 :

L'OPAH n°5 s'est achevée au 31 décembre 2011, aucun nouveau dossier n'a été engagé au cours de l'année 2012.

La convention d'OPAH n°6 « Vivre ensemble le centre ville » (2013/2015) a été signée par les différents partenaires financiers le 6 août 2013.

RÉSULTATS DU FAR. :

Résultats significatifs en chiffres :

Depuis 1993 :

1087 dossiers ont été déposés pour un montant de **crédits FAR d'un montant de 2 319 989 ,00€.**

En 2013 (août à décembre 2013): A.N.A.H : 3 dossiers déposés,
FAR : 10 dossiers déposés,

En 2014 (au 31 juillet) : A.N.A.H : 9 dossiers ont été déposés.

CONSOMMATION ANNUELLE DES CRÉDITS FAR :
DOSSIERS SOLDÉS :

Consommation des crédits	93/2001	2002/2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014 (au 31 juillet)	TOTAL
Nombre de dossiers	332	357	55	71	67	67	25	6	9	989
Montant	449 360 €	929 767€	84 613 €	142 643 €	110 730 €	93 540 €	99 017 €	12 235 €	13 827 €	1 935 732 €

Je vous demande de bien vouloir engager les 5 dossiers figurant dans le tableau ci-annexé pour une aide communale et régionale aux propriétaires. Ces dossiers comptent 3 Propriétaires Occupants dont 2 ayant des revenus modestes, et 2 Propriétaires Bailleurs représentant 2 logements.

Les travaux concernent pour les 5 dossiers une Amélioration de la Performance Energétique des logements : menuiseries, isolation thermique, chauffage... et pour 2 logements des réhabilitations de logements dégradés.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DÉCIDER** d'attribuer les aides communales et de procéder à l'avance des aides régionales aux propriétaires désignés dans le tableau ci-joint.

- **DIRE** que le montant global des subventions à verser s'élève à 23 945,00€.

- **DIRE** que la dépense sera imputée sur la ligne budgétaire 90824.20422.1330, qui présente les disponibilités suffisantes.

DL.2014-323 - FONDS D'AIDE A LA RESTAURATION DU PATRIMOINE PRIVE. OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT N° 6 VIVRE ENSEMBLE LE CENTRE VILLE. ATTRIBUTION D'AIDES COMMUNALES AUX PROPRIETAIRES PRIVES.-

Présents et représentés	: 54
Présents	: 49
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 54
Pour	: 54
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité

le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Reine MERGER

Compte-rendu de la délibération affiché le : 30/09/2014
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

FONDS D'AIDE A LA RESTAURATION - COMMISSION N°48
OPAH n°6 "Vivre ensemble le centre ville 2013 2015"

FAR	DEMANDEUR		IMMEUBLE	TRAVAUX			SUBVENTION VILLE		Région 1/2 part Ville	
Réf. dossier	Nom, Prénom, Adresse	Nature de l'occupation		Adresse	Type Travaux	Montant réel	Montant subv.	Taux %	Montant €	Montant €
2014.14	M. et Mme Hervé BOUILLET Domaine de Montvert 360 rue Bâtonnier Boutière 13090 - Aix-en-Provence	PB	1LL	51 rue Célony	Réhabilitation d'un logement dégradé et amélioration de la performance énergétique d'un logement	14 716 €	14 716 €	10	1 472 €	0 €
2014.15	M. VAGLIO Paul 6 bis rue des Chartreux 13100 AIX EN PROVENCE	PO	R3	6 bis rue des Chartreux	APE : Menuiseries	5 772 €	5 394 €	20	1 079 €	0 €
2014.16	Mme RENOUARD-MORELLI Pierrette 6 avenue du Maréchal Liautey 13100 - AIX-EN-PROVENCE	PO	R1	6 avenue du Maréchal Liautey	Réhabilitation d'un logement dégradé et amélioration de la performance énergétique d'un logement	44 446 €	20 000 €	20	4 000 €	2 000 €
					Prime Habiter Mieux				500 €	
2014.17	Mme TELLINGS Juliet 3210 route d'Eoures La Gratiane 13400 - AUBAGNE	PO	R1	3/5 Boulevard Aristide Briand	Réhabilitation d'un logement très dégradé et amélioration de la performance énergétique d'un logement	50 069 €	44 785 €	20	8 957 €	4 479 €
					Prime Habiter Mieux				500 €	
2014.18	M. COMOR André-Paul Résidence Vendôme Rotonde 30 place Barthélémy Niollon 13100 AIX-EN-PROVENCE	PB	1LL	30 Bd de la République	Réhabilitation d'un logement dégradé et amélioration de la performance énergétique d'un logement	5038	4580	10	458 €	0 €
					Prime Habiter Mieux				500 €	
TOTAL									17 466 €	6 479 €
									23 945 €	

PO : Propriétaire Occupant
PB: Propriétaire Bailleur
LL: Loyer Libre
LI : Loyer intermédiaire entre 9,46 et 11,87€/m2/mois en fonction de la surface
LC: Loyer conventionné 8,04€/m2/mois
LCTS:Loyer Conventionné très social : entre 6,03 et 6,87€/m2/mois en fonction de la surface
APE: Amélioration de la Performance Energétique
Prime Ville "Habiter mieux" : si +25% APE